

En déduisant de la somme de \$2,916,919.53, montant des dépenses ordinaires projetées, cette somme de \$2,810,690.12, nous trouvons un déficit de \$106,229.41.

Il y a quelques semaines, lorsque j'ai eu l'honneur d'adresser la parole à la chambre sur la question de la vente du chemin de fer, j'ai saisi l'occasion pour déclarer qu'il y aurait, dans l'exercice prochain, un déficit d'environ \$100,000. La différence entre le déficit que je prévoyais alors et celui que je constate aujourd'hui est minime.

AUGMENTATION DU REVENU.

L'existence de ce déficit et l'appréhension d'une diminution probable dans quelques-unes de nos sources de revenu, nous imposent le devoir rigoureux de prendre sans retard des moyens pour augmenter les recettes de la province. Laisser s'accumuler tous les ans les déficits entraînerait des embarras financiers qu'il est de la plus haute importance d'éviter. J'ai réfléchi longuement et sérieusement à la position financière de la province, et malgré l'extrême répugnance que je ressens à imposer aux contribuables un nouveau fardeau, même léger, je ne vois absolument pas d'autre voie que celle-ci qui puisse nous tirer d'embarras.

"Un gouvernement, ainsi que le dit Sismondi, ne peut pas faire en sorte que l'impôt ne soit pas onéreux. Ce n'est pas à faire bien, c'est à faire le moins mal possible que se réduit, à l'égard du contribuable, toute la tâche du gouvernement."

Quelle est la cause du déficit que nous constatons, si ce n'est les fortes sommes empruntées et déboursées par le gouvernement pour la construction du chemin de fer provincial et pour les paiements faits aux compagnies de chemins de fer subventionnées? Or quelle est la classe qui a tiré le plus grand profit de ces améliorations? C'est indubitablement la classe commerciale, quoique tous les habitants de la province en aient bénéficié. Comme c'est la classe commerciale qui a retiré les plus grands avantages des dépenses ainsi faites par le gouvernement, c'est elle qui est la plus tenue, en même temps qu'elle est la plus en état de supporter le prélèvement d'une contribution.

Par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, cette législature a le droit d'imposer des taxes directes et d'imposer des licences, dans le but de prélever un revenu pour les fins de la province.

Je me propose de demander à cette Chambre d'imposer sur les corporations commerciales faisant des affaires dans cette province l'obligation de payer des droits de licence. Les corporations, que je propose d'assujettir à ces droits de licence, sont les banques, les compagnies d'assurance, les compagnies à fonds social industrielles ou commerciales, les compagnies de prêt, les compagnies de navigation, les compagnies de télégraphe, les compagnies de téléphone, les compagnies de chemin de fer urbains et les compagnies de chemin de fer. Il y aura d'abord une licence d'affaires, qui sera la licence principale, et ensuite une petite